

Compte Rendu CAP Locale catégorie B du 12/03/10

- Tableaux d'avancement à cont. 1^{ère} classe et CP
- Liste d'aptitude 2010 de C en B

TABLEAUX D'AVANCEMENT de Contrôleur 2^{ème} Classe à Contrôleur 1^{ère} Classe. TABLEAUX D'AVANCEMENT de Contrôleur 1^{ère} Classe à Contrôleur Principal.

➡ Rappel des règles d'avancement :

Les agents doivent remplir statutairement les conditions suivantes :

- Passage à Cont. 1^{ère} classe : être cont. 2^{ème} classe au 7^{ème} échelon depuis 2 ans au 31/12/n-1 et 5 années de service public dans le corps au 31/12/n.
- Passage à Cont. Principal : être contrôleur 1^{ère} classe 4^{ème} échelon au 31 décembre 2009.

La procédure de sélection est partiellement déconcentrée : les propositions d'inscription sont faites par les TPG, sur la base d'un nombre d'emploi attribué à chaque département et sont soumises à l'avis de la CAP locale. Les propositions d'inscription sur les tableaux d'avancement sont ensuite soumises par la DGFIP à la CAP Centrale à partir de propositions faites par les TPG.

Les critères de sélection sont harmonisés au niveau national et prennent en compte par importance décroissante :

- les agents en fin de carrière (58ans et +) ;
- les collègues classés en 2009 mais non promus.
- le classement dans l'ordre décroissant des échelons
- Cumul des 3 dernières notes en cas de même échelon.
- en cas d'égalité, départage sur l'ancienneté dans l'échelon.

Les règles d'exclusion sont également maintenues :

- au 31/12/2009, il faut avoir au minimum la note de référence sur les 3 dernières années : les agents à -0.06, - 0.02 voire - 0.01 peuvent être écartés.

➡ **En Lot et Garonne ...**

- La CAP Centrale a déterminé les quotas de promotions de chaque département. Sont donc proposés, classés :

. 3 contrôleurs 2^{ème} classe (sur 4 ayant vocation) pour avancement à contrôleur 1^{ère} classe

- | | |
|------------------------|-------------|
| 1- VALENTIN Monique | TG GRH |
| 2- TEODORI Pascal | T. Miramont |
| 3- DUCOS Jean François | T. Mézin |

- Effet au 1^{er} janvier 2010

. 8 Cont. 1^{ère} classe (sur 14 ayant vocation) pour avancement à Cont. Principal (dont 1 fin de carrière)

- | | |
|----------------------|------------------|
| 1- PILARCZYK Liliane | T. Monflanquin |
| 2- SOURBES Bernard | TG EDR |
| 3- CERANTOLA Maryse | TG EDR |
| 4- TERRAL Florence | TG Recvt |
| 5- MIDROUET Didier | T. Agen Mple |
| 6- BONNAFOUS Eric | Paerie |
| 7- CLERC Francine | SIP Vill. s/ Lot |
| 8- PERAN Hélène | T. Agen Impôts |

- Effet au 31 août 2010 du fait de la mise en place du Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B au 01/09/2010.

ATTENTION à l'importance de la notation :

Parmi les critères de sélection, il faut bien revenir (une fois de plus) sur l'importance de la notation, système pervers que les élus CGT ont une nouvelle fois dénoncé ! Ainsi, des agents plus anciens dans le même échelon peuvent ne pas être proposés simplement parce qu'ils sont moins bien notés que d'autres, à un moment X donné.

Moralité : dans votre intérêt, **faites des recours** ! Même si vous êtes à la note pivot 0.00 ou 0.01 et que l'on vous dit que cela n'est pas une note pénalisante, cela peut **vous empêcher de progresser entre les grades...**

VOTE:	POUR :	Administration + CFDT + FO
	REFUS DE VOTE :	CGT

LISTE D'APTITUDE DE C EN B 2010

➡ Rappel des règles :

statutaires :

- justifier de 15 années de services effectifs en tant que titulaire en catégorie C au 31/12/2010.

Nous rappelons que la condition d'âge est supprimée depuis 2008.

Depuis 2009, des promotions au titre du fléchage de fin de carrière des agents ayant atteint 58 ans et plus, peuvent être réalisées.

Jurisprudentielles :

- ne pas avoir bénéficié d'une liste d'aptitude depuis moins de 10 ans
- pouvoir dérouler une carrière de contrôleur (peut se réduire alors aux 6 mois obligatoires)
- se mettre à la disposition de l'Administration pour rejoindre tout poste du département.
- Avoir, au minimum, la note de référence en 2007-2008-2009.

➡ **En Lot et Garonne ...**

Le nombre de promotions autorisées par la CP au Lot et Garonne (ratio) est de 6.41 pour 2010 (1098 au plan national). Soit, 8 propositions de classement pour le département : 6.41 arrondi à 7 + 1. Sachant qu'un agent non promu l'an passé garde son rang, la CAP devait donc se prononcer sur le classement de 7 nouveaux collègues.

Ayants vocation	Non Candidats	Candidats	Proposés classés	Non classés
72	5	67	8	59

- Propositions du TPG, qu'il n'a pas voulu modifier des propositions de la parité syndicale :

1- SOTTIL Isabelle	Marmande Municipale
2- MITTAUX Marie Françoise	Tonneins
3- FIANCETTE Françoise	Penne d'Agenais
4- BOYE Maryse	Tournon d'Agenais
5- BONIS Véronique	Ste Livrade
6- OLIVIER Christine	OPAC
7- FONDRIEST Marie Christine	Agen Municipale
8- CHANCRIN Carole	TG EDR

- **Compte tenu de la mise en place du nouvel espace statutaire le 1^{er} septembre 2010, les agents retenus au titre de la liste d'aptitude de C en B seront nommés au 31/08/2010.**

VOTE:	Pour :	Administration + FO
	Abstention :	CFDT
	Refus de vote :	CGT

Explications sur l'ensemble des votes des élus CGT :

Il est bien évident que les votes de la CGT ne pouvaient se manifester contre le choix et la qualité des agents sélectionnés. Cependant, elle refuse de cautionner le système actuel des tableaux d'avancement et liste d'aptitude :

- **Parce qu'il est issu des critères subjectifs de la notation :**
 - . sur les tableaux d'avancement, la notation est le 2^{ème} critère de sélection avant l'ancienneté dans l'échelon. Le CGT demande qu'il devienne le 3^{ème} et dernier critère comme pour la filière fiscale.
 - . la déconcentration de gestion des quotas entraîne une inégalité de traitement en fonction du département auquel appartient l'agent.
- **Parce que la CGT réclame toujours la linéarité des carrières.**
- **Parce que les promotions par concours et examens professionnels sont d'un critère plus égalitaire.**
- **Parce que, rien que sur le département, ce sont au total 66 collègues ayant vocation qui sont spoliés de leur avancement** (contre 19 proposés ... et pas tous encore retenus).

ATTENTION !

Les CAP centrales catégorie B qui valideront les listes définitives de promus se dérouleront le 23 juin 2010.

Les élus CGT en CAP locale catégorie B

Brigitte VIGNES (TG CEPL) – Denis GENESTE (OPH)
Didier MIDROUET (Agen Mple) – Michel RABILLARD (Permanent à Marmande)